

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Gallichan

Séance ordinaire du conseil municipal de Gallichan, tenue le 4 avril 2023 à 19 h 00, au bureau municipal de Gallichan et à laquelle assistaient le maire M. Serge Marquis ainsi que les conseillères suivantes :

Mme Lise Morin Larouche	Conseillère	siège no 1
Mme Francine Lehouiller	Conseillère	siège no 3
Mme Sonia Rivard	Conseillère	siège no 4
Mme Valérie Bruneau	Conseillère	siège no 5
Mme Nancy Shink	Conseillère	siège no 6

Absent : M. Daniel Bélanger Conseiller siège no 2

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Serge Marquis, maire, Madame Lucie Gravel, directrice générale intérimaire et Mme Maude Touzin, directrice générale/greffière-trésorière adjointe.

1- MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue au public et aux membres du conseil.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 7 mars 2023
4. Dépenses de mars 2023
5. Correspondances :
 - 5.1 Offre de service pour l'épandage de calcium liquide, à considérer en appel d'offres
 - 5.2 Appel de projet - Challenge Hecla QC – Beattie de La Sarre
6. Paroles aux citoyens
7. Sécurité :
 - 7.1 Recommandations suite à l'inspection CNESST à la caserne de pompiers et garage
8. Divers :
 - 8.1 Avis de motion pour règlement de formation du CCU
 - 8.2 Avis de motion pour règlement de dérogations mineures
 - 8.3 Résolution pour avoir le transport public adapté
 - 8.4 Résolution pour faire venir un serrurier pour changer poignée de porte
 - 8.5 Résolution pour contrats et prix fixés pour location de salles et terrains municipaux
 - 8.6 Plan d'intervention des Serres de Gallichan
9. Invitations :
 - 9.1 Table de travail Kenorland 28 mars 2023 (M. le maire et la DGI étaient présents)
10. Dossiers en suspens :
 - 10.1 Nouvelle résolution pour projet de la Minière Kenorland
11. Varia
 - 11.1 Sécurité civile, schéma d'alerte à compléter (nous devons nommer un coordonnateur, responsable aide aux sinistrés, déterminer les centres, porteurs de missions, etc.)
12. Rapport des comités
 - 12.1 La Gallithèque
 - 12.2 Les Loisirs
 - 12.3 Embellissement

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan

- 12.4 Les pompiers
- 12.5 Soutien administratif
- 12.6 M. le Maire

- 13. Date de prochaine séance du conseil
- 14. Période de questions
- 15. Fermeture de l'assemblée

R23-04-051 2- IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Shink, APPUYÉ par Mme Lise Morin Larouche et résolu à l'unanimité des conseillères présentes ;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉE

R23-04-052 3- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2023**

IL EST PROPOSÉ par Mme Valérie Bruneau, APPUYÉ par Mme Nancy Shink et résolu à l'unanimité des conseillères présentes ;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mars 2023 soit accepté tel que présenté au conseil, à condition de faire des corrections à certains points ;

ADOPTÉE

R23-04-053 4- **DÉPENSES**

IL EST PROPOSÉ par Mme Valérie Bruneau, APPUYÉ par Mme Lise Morin Larouche et résolu à l'unanimité des conseillères présentes;

QUE le conseil municipal de Gallichan autorise les dépenses énumérées ;

ADOPTÉE

BORDEREAU DE DÉPENSES MUNICIPALES Session du 4 avril 2023

MUNICIPALITÉ DE GALLICHAN				
Payé durant le mois				
	Paie des employés	Période se terminant 04-03-2023	1 487.84	
	Paie des employés	Période se terminant 11-03-2023	1 468.78	
	Paie des employés	Période se terminant 18-03-2023	1 997.80	
	Paie des employés	Période se terminant 25-03-2023	1 984.51	6 938.93
	Paie des élus	Période se terminant 25-03-2023	2 424.49	
	Revenu Québec	DAS de février	2 494.26	
	Revenu Canada	DAS de février	878.07	
	Revenu Québec	DAS de mars	2 339.97	
	Revenu Canada	DAS de mars	788.24	
	Revenu Québec	Frais retard	7.52	
	Hydro Québec	204 Chemin Rivière Ouest	524.81	
	Hydro Québec	188 Chemin de Gallichan	2 091.49	
	Hydro Québec	Éclairage public	150.85	
	Hydro Québec	207 Chemin Rivière Ouest	405.40	
	TOTAL		19 044.03	
À payer				

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan

	Hamster Buro Concept	Déchiqueteuse + huile	610.50	
	Hamster Buro Concept	Règle	6.20	
	MicroAge	Travaux pour courriel	1 070.42	
	MRC Abitibi-Ouest	Frais vente pour taxes	163.67	
	MRC Abitibi-Ouest	Quotes-parts déchets recyclage	9 176.20	
	MRC Abitibi-Ouest	Quotes-parts	8 899.03	
	Ville de Duparquet	Radiocommunication	482.17	
	Ville de Macamic	traitement aqueduc	5 283.58	
	Municipalité de Palmarolle	Incendie 28 ch Gallichan 11-03	3 180.00	
	Municipalité de Palmarolle	Incendie 123 ch. Gallichan 10-09	362.00	
	Municipalité Ste-Germaine	Incendie 28 ch Gallichan 11-03	1 669.00	
	Télébec	Station pompage	108.99	
	Jean-Guy Roy Ent.	Sable de février	3 826.37	
	Jean-Guy Roy Ent.	Sable de mars	2 331.69	
	Jean-Guy Roy Ent.	Déneigement 4e versement	20 662.39	
	Beaudry Lapointe	Inspection véhicule lourd	224.36	
	Beaudry Lapointe	Inspection véhicule lourd	482.78	
	J.L.R.	contrat avril	2 808.75	
	Entreprises combinées	Location ligne IP fact mars	166.71	
	Alarme La Sarr Inc.	Alarme aqueduc	201.21	
	Entreprises Élec. Richard	3 LEDS	41.39	
	Cablevision	Internet	120.67	
	XÉROX 361,25 (3 mois)	cop. N 39,75 cop coul 338,69	850.45	
	Techni Lab	Analyse d'eau	227.65	
			62 956.18	
	TOTAL Payé et à payer		82 000.21	

5- CORRESPONDANCES

5.1 Offre de service pour l'épandage de calcium liquide, à considérer en appel d'offres

Information : Nous irons en appels d'offres avec trois différents entrepreneurs.

5.2 Appel de projet - Challenge Hecla QC – Beattie de La Sarre

Reporté : Une réunion aura lieu la semaine prochaine avec la Maison des jeunes.

6- PAROLE AUX CITOYENS

- Information de M. Alain Doyon concernant les poubelles à l'église;
- Questions concernant les comptes de taxes et M. le Maire explique aux citoyens.

10.2 Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux

Information.

Les objectifs du Fonds sont de contribuer au financement d'opération de mise en valeur des lots intramunicipaux publics sur le territoire de la MRC et financer la gestion de cette mise en valeur au palier de la MRC.

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan

7- SÉCURITÉ

R23-04-054

7.1 Recommandations suite à l'inspection CNESST à la caserne de pompiers et garage

ATTENDU QUE la CNESST a procédé à une inspection de la caserne et du garage, situé au 204, chemin de la Rivière Ouest, le 17 mars 2023 dernier;

ATTENDU QUE l'intervention avait pour but de vérifier la mise en application de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et de la réglementation applicable à l'inspection de conformité générale d'un garage/caserne.

ATTENDU QUE nous sommes dans l'obligation d'apporter les corrections suivantes :

1. Voir à ce que la porte de garage du côté municipal soit munie d'un mécanisme pour empêcher la descente accidentelle de la porte.
2. Se munir de détecteurs de monoxyde de carbone de type industriel ou commercial dans le garage du service des incendies.
3. Se munir de détecteurs de type industriel ou commercial dans le garage municipal.
4. Installer à l'extérieur les deux bouteilles de gaz propane dans une armoire grillagée selon le code d'installation du propane.
5. Acheter un escabeau pour le garage du service des incendies, conforme à la norme Échelles portatives CSA-Z11, de classe 2 à classe 1AA,
6. Acheter un escabeau pour le garage municipal, conforme à la norme Échelles portatives CSA-Z11, de classe 2 à classe 1AA,
7. Acheter une échelle pour le garage du service des incendies, conforme à la norme Échelles portatives CSA-Z11, de classe 2 à classe 1AA,
8. Acheter une échelle pour le garage municipal, conforme à la norme Échelles portatives CSA-Z11, de classe 2 à classe 1AA,
9. Entreposer les matières inflammables et combustibles conformément à la norme Code des liquides inflammables et combustibles, NFPA 30-1996, entreposées dans des armoires de stockage dédiées aux liquides inflammables et aux combustibles;
10. Le touret à meuler King Canada situé dans le garage municipal n'est pas muni d'un écran transparent et présente plusieurs lacunes à corriger ou s'en défaire;
11. Le tire-fort présent dans le garage municipal n'est pas tenu en bon état. Vérifier pour que ce soit sécuritaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nancy Shink, APPUYÉ par Mme Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillères;

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan

QUE le conseil municipal demande un report de délais prescrits, pour pouvoir se conformer aux corrections du rapport d'intervention santé et sécurité du travail, dû au manque de personnel journalier.

IL EST PROPOSÉ

ADOPTÉE

8- DIVERS

8.1 Avis de motion pour règlement de formation du CCU

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Mme Valérie Bruneau conseillère, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement décrétant la formation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

8.2 Avis de motion pour règlement de dérogations mineures

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Mme Francine Lehouiller conseillère, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement décrétant les dérogations mineures

R23-04-055

8.3 Résolution pour avoir le transport public adapté

ATTENDU les prévisions budgétaires de la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest pour l'année 2023;

IL EST PROPOSÉ par Mme Valérie Bruneau, APPUYÉ par Mme Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillères;

QU' après plusieurs démarches suite à un besoin d'accessibilité au transport adapté, la municipalité emboîte le pas et adhère au Transport public adapté d'Abitibi-Ouest au bénéfice des ses concitoyens;

QUE la municipalité de Gallichan s'engage envers la Corporation du transport public adapté à financer 3 135 \$ (261.25 \$ \ mois) pour le reste de l'année 2023, payable pour les mois restant à l'année en cours, soit 2,090\$;

QUE la municipalité de Gallichan procédera en un versement à tous les 4 mois sur réception de la facture de la Corporation du Transport public adapté (janvier, mai et septembre, soit 1,045\$ par paiement).

ADOPTÉE

8.4 Résolution pour faire venir un serrurier pour changer poignée de porte et barre panique

En attente, car M. le Maire pense pouvoir le faire lui-même.

23-04-056

8.5 Résolutions pour contrats et prix fixés pour location de salles et terrains municipaux

IL EST PROPOSÉ par Mme Valérie Bruneau, APPUYÉ par Mme Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillères;

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan

QUE le conseil municipal accepte les nouveaux contrats et prix fixés pour la location des salles communautaire et l'âge d'or, ainsi que certains terrains municipaux.

QUE les prix et conditions des deux salles vont comme suit :

1. 150\$/ jour;
2. Maximum permis de 350 personnes pour la salle communautaire et de 50 personnes pour la salle de l'âge d'or;
3. Lors de la réservation de la salle, un dépôt de cinquante dollars (50,00 \$) sera exigé et la balance devra être payée au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la date de la réservation;
4. Un dépôt de soixante-dix dollars (70,00 \$) en argent comptant ou par chèque sera exigé, soit vingt dollars (20,00\$) pour la clé et de cinquante dollars (50,00 \$) pour le bon état des lieux. Cette somme sera réclamée lorsque la clé sera remise au locataire, et remboursée à la suite du retour de la clé et de l'inspection des lieux;
5. La clé doit être retournée au bureau municipal dans les sept (7) jours suivant la date de la réservation. Le locataire doit prendre entente avec la Municipalité s'il lui est impossible de faire le retour dans les délais demandés;
6. Le signataire se rend personnellement responsable et doit remettre les lieux dans le même état qu'ils étaient au moment de la prise de possession de la salle. Le locataire consent à payer tous frais inhérents aux dommages causés à la salle et à l'équipement loués;
7. Le locataire devra laisser les lieux propres. Toute consommation liquide et solide devra être ramassée et disposée dans les bacs roulants (matières recyclables ou matières résiduelles) situés à l'extérieur;
8. En cas de non-respect des conditions énumérées dans le présent contrat, la Municipalité se réserve le droit de conserver le dépôt de cinquante dollars (50,00 \$) si elle juge que l'état des lieux est inacceptable et que des dommages sont apparents;
9. Les items fournis sont les chaises, les tables, la vaisselle, savon à vaisselle, torchons/linges à vaisselle et l'usage de la cuisine.
10. Il est strictement interdit de fixer quoi que ce soit aux murs, plafonds et autres, sans la permission de la Municipalité;
11. La location est disponible à partir de 13 h 00 et les lieux doivent être libérés au plus tard 11 h 00 le lendemain matin. La Municipalité n'a aucune responsabilité pour les objets laissés dans la salle par le locataire;
12. L'alcool est toléré sur les lieux lors de la location de la salle seulement si le nombre de personnes est moins de 200. Un permis de réunion « pour servir » est requis lorsque 200 personnes et plus;
13. Afin de respecter la Loi sur le tabac, il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de la salle municipale;
14. Au moment de quitter les lieux, voir à fermer les fenêtres, lumières et de verrouiller les portes.

QUE les prix et conditions d'un terrain vont comme suit :

1. 100\$/jour
2. Lors de la réservation du terrain, un dépôt de cinquante dollars (50,00 \$) sera exigé et la balance devra être payée au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la date de la réservation;
3. Un dépôt de cinquante dollars (50,00 \$) en argent comptant ou par chèque sera exigé pour le bon état des lieux. Cette somme sera

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan

- réclamée lorsque le locataire acquittera la balance du montant total de la location, et sera remboursée lors de l'inspection des lieux;
4. Le signataire se rend personnellement responsable et doit remettre les lieux dans le même état qu'ils étaient au moment de la prise de possession du terrain. Le locataire consent à payer tous frais inhérents aux dommages causés au terrain;
 5. Le locataire devra laisser les lieux propres. Toute consommation liquide et solide devra être ramassée et disposée aux poubelles, y compris les mégots de cigarettes;
 6. En cas de non-respect des conditions énumérées dans le présent contrat, la Municipalité se réserve le droit de conserver le dépôt de cinquante dollars (50,00 \$) si elle juge que l'état des lieux est inacceptable et que des dommages sont apparents;
 7. Accès à l'eau potable, électricité et système d'égout sont disponibles pour deux (2) roulottes;
 8. La location est disponible à partir de 13 h 00 et les lieux doivent être libérés au plus tard 11 h 00 le lendemain matin. La Municipalité n'a aucune responsabilité pour les objets laissés sur le terrain par le locataire;
 9. L'alcool est toléré sur les lieux lors de la location du terrain seulement si le nombre de personnes est moins de 200. Un permis de réunion « pour servir » est requis lorsque 200 personnes et plus.

ADOPTÉE

8.6 Plan d'intervention des Serres de Gallichan

Information

9- INVITATION

10.1 Table de travail Kenorland 28 mars 2023

M. le Maire et la DGI étaient présents.

Information sur la rencontre

10- DOSSIERS EN SUSPENS

23-04-057

ATTENDU QUE Kenorland Minerals doit faire une demande à la commission de la protection des territoires agricoles du Québec (CPTAQ) pour une utilisation à des fins autre qu'agricole concernant les forages prévus;

ATTENDU QUE la municipalité de Gallichan appuie la demande de Kenorland;

ATTENDU QU'UNE entente de principes a été signée avec la municipalité pour encadrer les travaux de sondage;

ATTENDU QUE la localisation des sondages soniques est connue et aucun sondage ne sera exécuté sans l'accord des propriétaires (y compris les terrains municipaux) et/ou des autres instances concernées (MTQ, MERN, MFFP);

ATTENDU QUE l'impact de sondages proposés est minime, voire négligeable, quant au potentiel agricole de la région et que les trous seront remblayés, le sol égalisé, le terrain remis en état et tous les équipements et échantillons quitteront la propriété;

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet dans son ensemble est positif pour la région et engendrera des retombées économiques au niveau de l'économie locale et régionale;

ATTENDU QUE chaque sondage réalisé sur une propriété privée permettra au propriétaire de recevoir une compensation de 100\$ par trou de sondage réalisé. Si des sondages supplémentaires sont nécessaires, le propriétaire devra donner son accord écrit préalable et les sondages supplémentaires seront également compensés. La compensation sera payée dans un délai maximum de deux (2) semaines après la fin de tous les travaux de sondage sur les propriétés;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Nancy Shink, appuyé par la conseillère Lise Morin Larouche et unanimement résolu que la municipalité de Gallichan est en accord avec tous les points cités ci-haut.

ADOPTÉE

11- VARIA

11.1 Sécurité civile, schéma d'alerte à compléter

Nous devons nommer un coordonnateur, un responsable d'aide aux sinistrés, les porteurs de mission, déterminer les centres de regroupement, etc. Le sujet sera discuté en caucus.

R23-04-058

11.2 Accès à Mon Dossier CNESST

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Shink, APPUYÉ par Mme Valérie Bruneau et résolu unanimement par les conseillères;

QUE le conseil municipal consent à ce que Mme Lucie Gravel soit autorisée :

- À s'inscrire à CNESST pour pouvoir se connecter à « Mon Espace »;
- Pour avoir accès aux nouveaux documents en matière d'assurance concernant les états de compte avec avis de cotisation.

ADOPTÉE

11.3 Information

Mme Lise Morin Larouche nous annonce sa démission en lisant une lettre au conseil municipal, ainsi qu'aux employés et citoyens présents.

12- RAPPORT DES COMITÉS

12.1 Comité bibliothèque (Gallithèque)

Mme Lise Morin Larouche demande si le chèque de 25,000\$ est arrivé pour les travaux à faire.

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan

12.2 Loisirs et comité jeunesse

- Travaille toujours sur la Traversée fantastique et très heureuse des commandites reçues jusqu'à maintenant;
- Nous avons besoin un grand besoin de bénévoles pour le comité des loisirs!
- Rencontre maison des jeunes, projet structurant de 1,000\$.

12.3 Club nautique

- Assurances en cas d'incidences avec les bouées;
- Recherche deux nouveaux membres sur le CA

12.4 Réseau routier

Commentaire sur l'accumulation de neige sur nos chemins, l'entrepreneur doit sortir et inspecter pour connaître l'état de ceux-ci.

12.5 M. le Maire

Essaie de débloquer des sous.

13- DATES DE PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Séance extraordinaire, le 11 avril 2023

Séance ordinaire, le 9 mai 2023

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Concernant le projet Minière Kenorland, le conseil entend et comprend les résistances qu'ont certains citoyens en lien avec les travaux d'exploration débutés en 2022. Les citoyens ont la possibilité d'accepter ou de refuser l'accès à leur terrain/terre si la Minière les contacte. En ce sens, un modèle de lettre de refus est disponible au bureau municipal pour les personnes qui souhaiteraient en faire usage;
- Étant donné le retard des taxes foncières, il est possible de commencer à faire des paiements en attendant de recevoir le compte de taxes par la poste. Ces sommes seront déduites du montant.

R23-04-059 20- FERMETURE DE LA SÉANCE

La fermeture de la séance EST PROPOSÉE par Mme Nancy Shink, APPUYÉE par Mme Sonia Rivard et unanimement résolue par les conseillères à 20 :25.

M. Serge Marquis
Maire

Mme Maude Touzin
Directrice générale/greffière-trésorière adjointe